



ORGANISATION
MONDIALE
DU COMMERCE

Rapport sur le commerce mondial 2012

Commerce et politiques publiques:
gros plan sur les mesures non tarifaires au XXI^e siècle



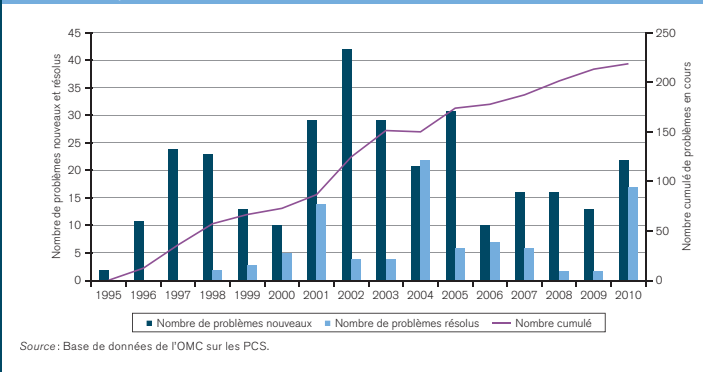
- Pourquoi les gouvernements utilisent-ils des mesures non tarifaires (MNT)?
- Dans quelle mesure les objectifs de politique publique (par exemple, assurer la santé et la sécurité des consommateurs) déterminent-ils l'utilisation des MNT au XXI^e siècle?
- Quels sont les effets de ces politiques sur le commerce?
- Quels sont les défis de la coopération internationale en matière de politiques publiques pour l'OMC?

Les réponses à ces questions se trouvent dans le *Rapport sur le commerce mondial 2012*.



Faits essentiels

Figure C.4: Problèmes commerciaux spécifiques nouveaux et problèmes commerciaux spécifiques résolus dans le domaine SPS, 1995-2010 (nombre de problèmes)

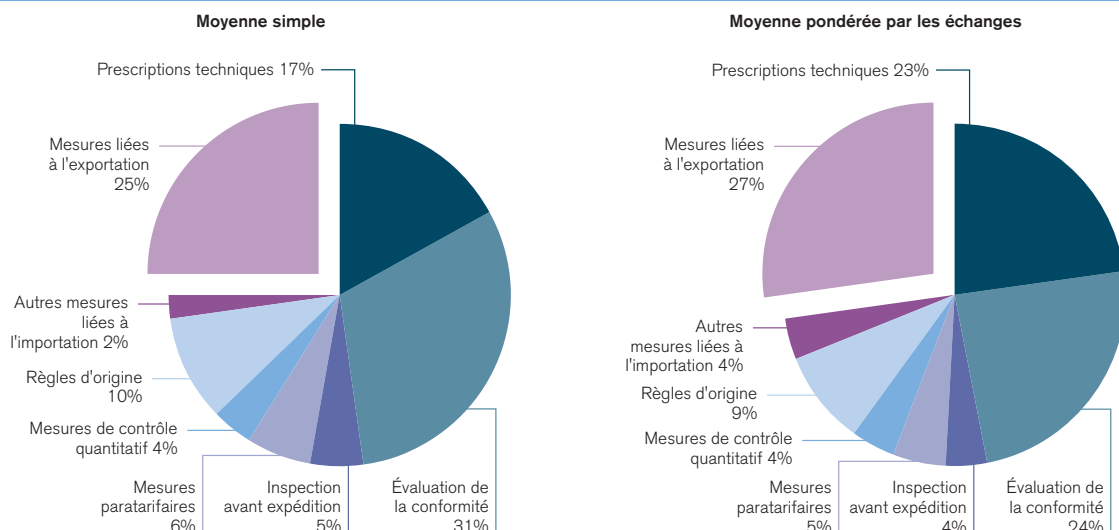


“Le Rapport sur le commerce mondial de cette année jette un regard neuf sur une question ancienne. Les mesures non tarifaires (MNT) existent depuis que les nations font du commerce et elles ont toujours été au cœur des travaux du GATT et de l'OMC... Le Rapport montre comment l'idée initiale de supprimer les MNT qui étaient, dans une large mesure, des substituts des droits de douane a cédé la place à une vision beaucoup plus subtile et complexe dans laquelle les préoccupations de politique publique s'expriment beaucoup plus dans les relations commerciales qu'il y a quelques décennies.”

Directeur général de l'OMC
Pascal Lamy

- Les notifications des Membres de l'OMC indiquent qu'ils ont davantage recours aux obstacles techniques au commerce (OTC) et aux mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) (concernant la sécurité sanitaire des produits alimentaires et la santé des animaux/la préservation des végétaux) depuis le milieu des années 1990. Cette tendance se traduit par une augmentation du nombre de problèmes commerciaux spécifiques soulevés par les Membres dans le cadre du Comité OTC et du Comité SPS.
- Cependant, au cours des cinq dernières années, 11 pour cent seulement des différends commerciaux soumis à l'OMC ont cité l'Accord SPS et 12 pour cent l'Accord OTC.
- Les données provenant des enquêtes auprès des entreprises effectuées par le Centre du commerce international (ITC) donnent à penser que les mesures OTC/SPS sont les mesures les plus contraignantes pour les exportateurs des pays en développement. En 2010, ces mesures ont représenté près de la moitié (48 pour cent) des mesures non tarifaires (MNT) considérées comme contraignantes par les entreprises exportatrices. Le chiffre est comparable pour l'Union européenne.
- Quatre-vingt-quatorze pour cent des problèmes commerciaux spécifiques relatifs à des mesures SPS, et 29 pour cent de ceux qui concernent des OTC, ont un rapport avec le secteur agricole. Il ressort des différends soumis à l'OMC que les Accords SPS et OTC sont plus souvent cités dans les affaires concernant des produits agricoles que dans les autres affaires.
- Les enquêtes de l'ITC auprès des entreprises montrent que, pour les exportateurs, plus de 70 pour cent des MNT contraignantes constituent aussi un obstacle de procédure.

Figure C.9: MNT contraignantes par type de mesure, 2010 (en pourcentage)



Source: Enquêtes auprès des entreprises réalisées par l'ITC sur les MNT.

Note: Les enquêtes ont été réalisées dans onze pays en développement et PMA: Burkina Faso, Égypte, Jamaïque, Kenya, Madagascar, Maroc, Maurice, Paraguay, Pérou, Rwanda et Uruguay. Les minéraux et les armes sont exclus de l'enquête.

Principales conclusions

• **Motifs de l'utilisation des MNT**

Les mesures non tarifaires (MNT), telles que les mesures OTC/SPS, sont souvent les instruments optimaux pour atteindre des objectifs de politique publique, notamment pour corriger les défaillances du marché dues à l'asymétrie de l'information (quand une partie est plus ou mieux informée que l'autre) ou à une concurrence imparfaite, et pour poursuivre des objectifs non économiques, comme la protection de la santé publique. Bien que de nombreuses MNT soient axées sur la protection des consommateurs, ces mesures peuvent aussi être utilisées par les responsables politiques pour protéger les producteurs nationaux.

• **Les MNT au XXI^e siècle**

Les progrès économiques, sociaux et technologiques ont amené les consommateurs à être plus exigeants en matière de sécurité sanitaire des produits alimentaires et ont créé de nouvelles difficultés dans la gestion des chaînes d'approvisionnement fragmentées au niveau mondial. Les mesures axées sur la sécurité sanitaire des produits alimentaires ont proliféré pour faire face à ces difficultés. D'où l'attention accordée aux diverses approches visant à atténuer les effets négatifs possibles sur le commerce, comme l'harmonisation des normes, l'équivalence et l'adhésion à un ensemble de règles.

• **Sources d'information sur les MNT et sur les mesures relatives aux services**

La transparence est une question majeure tant dans le cas des MNT que dans celui des mesures relatives aux services. La rareté relative des informations sur les mesures non tarifaires est due en partie à la nature de ces mesures, qui sont intrinsèquement plus difficiles à mesurer que les droits de douane. Au cours des dernières années, l'OMC et d'autres organisations internationales ont fait d'importants efforts de classification et de collecte de données sur les MNT, qui ont permis des progrès considérables, et ces efforts commencent à s'étendre aux mesures relatives aux services. Mais il faut en faire plus pour obtenir un tableau plus clair et plus complet de la situation.

• **Effets sur le commerce**

Les mesures non tarifaires n'ont pas toutes un effet négatif sur le commerce. Les mesures de politique publique, comme les mesures OTC/SPS et la réglementation intérieure dans le domaine des services, en particulier, n'entraînent pas clairement une augmentation ou une diminution des échanges. Les mesures OTC/SPS et la réglementation intérieure dans le domaine des services affectent non seulement le volume des échanges entre deux pays mais aussi le nombre de pays avec lesquels ils font du commerce. Il est établi en outre que l'évaluation de la conformité est particulièrement contraignante. Les effets négatifs sur le commerce sont compensés par une diminution des divergences entre les politiques, grâce à l'alignement sur les normes internationales, à l'harmonisation des normes ou à la reconnaissance mutuelle. Si l'harmonisation et la reconnaissance mutuelle des normes ont lieu au niveau régional, cela peut entraîner un important détournement d'échanges pour les tiers et un verrouillage réglementaire. Cela semble être un risque en particulier pour les pays en développement.

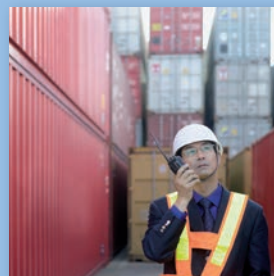
• **Réglementation des MNT dans les accords commerciaux**

Les accords commerciaux traditionnels contiennent des dispositions visant à remédier au problème du remplacement des droits de douane par des mesures non tarifaires. Le caractère changeant du commerce international et l'utilisation de normes privées peuvent nécessiter des formes d'intégration institutionnelle plus profondes. En outre, comme les raisons pour lesquelles les gouvernements recourent à des MNT sont de plus en plus nombreuses, y compris les considérations de santé, de sécurité et d'environnement, il faut élaborer des règles pour faciliter la coopération afin d'identifier les utilisations efficaces et légitimes de ces mesures.

• **Les Accords SPS et OTC sont des Accords "post-discriminatoires".** Bien qu'ils énoncent des obligations de non discrimination, ils contiennent des dispositions qui vont au-delà d'une approche d'"intégration superficielle". Ils encouragent l'harmonisation par l'utilisation des normes internationales et ils énoncent des obligations qui s'ajoutent à l'obligation de non discrimination. Il s'agit notamment de la nécessité de faire en sorte que les prescriptions ne soient pas plus restrictives pour le commerce qu'il n'est nécessaire. Certains s'interrogent sur le bien-fondé de ces obligations "post-discriminatoires", faisant valoir qu'il est difficile d'évaluer la compatibilité d'une mesure avec ces prescriptions car les organes juridictionnels de l'OMC ne peuvent pas "deviner" les choix réglementaires d'un Membre.

• **Défis de la coopération internationale dans le domaine des MNT.** Premièrement, les mesures non tarifaires doivent être plus transparentes et l'OMC a un rôle central à jouer à cet égard avec ses multiples mécanismes de transparence. Deuxièmement, les disciplines actuelles de l'OMC n'établissent pas toujours le bon équilibre entre les engagements de politique et la flexibilité. Troisièmement, il faut des critères plus efficaces pour déterminer pourquoi une mesure est utilisée. Une meilleure intégration de l'analyse économique et de l'analyse juridique peut aider à atteindre ce but. Quatrièmement, le partage mondial de la production crée de nouveaux défis pour le système commercial multilatéral, appelant une intégration plus profonde.

• **Un certain nombre de défis sont plus spécifiquement liés aux politiques publiques.** Une convergence réglementaire est nécessaire pour remédier aux effets négatifs sur le commerce des mesures OTC/SPS et de la réglementation intérieure dans le domaine des services. Cette convergence se fait en partie au niveau régional et en partie au niveau multilatéral - ce qui pose la question du niveau optimal. Le rôle des gouvernements et de l'OMC en ce qui concerne les normes privées doit aussi être clarifié. Il s'est avéré très difficile de conclure les négociations sur la réglementation intérieure dans le domaine des services, principalement à cause de problèmes liés à l'autonomie réglementaire. Enfin, le renforcement des capacités pourrait contribuer davantage à l'amélioration de la coopération internationale en matière de politiques publiques.



Le *Rapport sur le commerce mondial 2012* explore, au-delà des droits de douane, la question des autres mesures susceptibles d'affecter les échanges. Les mesures réglementaires concernant le commerce des marchandises et des services posent de nouveaux défis urgents pour la coopération internationale au XXI^e siècle. Plus que beaucoup d'autres mesures, elles répondent à des objectifs de politique publique (comme la protection de la santé, de la sécurité et du bien-être des consommateurs), mais elles peuvent aussi être conçues et appliquées d'une manière qui constitue une entrave non nécessaire au commerce. Ce rapport porte plus particulièrement sur les obstacles techniques au commerce (OTC), sur les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) (qui concernent la sécurité sanitaire des produits alimentaires, la santé des animaux et la préservation des végétaux) et sur la réglementation intérieure dans le domaine des services.

Le rapport analyse les raisons pour lesquelles les gouvernements ont recours aux mesures non tarifaires (MNT) et aux mesures relatives aux services et examine dans quelle mesure elles peuvent fausser les échanges internationaux. Il passe en revue les renseignements disponibles sur les MNT et les tendances récentes concernant l'utilisation de ces mesures. Le rapport examine aussi l'incidence sur le commerce des MNT et des mesures relatives aux services et la manière dont l'harmonisation des réglementations et/ou la reconnaissance mutuelle des normes peuvent aider à réduire les entraves au commerce.

Enfin, le rapport examine le degré de coopération internationale dans le domaine des MNT et des mesures relatives aux services. Il analyse la raison d'être économique de cette coopération et s'interroge sur la conception efficace de règles concernant les MNT dans un accord commercial. Il examine aussi comment la coopération sur les mesures OTC/SPS et sur la réglementation des services a eu lieu dans le cadre du système commercial multilatéral et dans d'autres instances et institutions internationales. Il propose une analyse juridique du traitement des MNT dans le système de règlement des différends de l'OMC et de l'interprétation des règles donnée dans de récents différends commerciaux internationaux. Le rapport se termine par un examen des défis à relever et des principales implications pour les politiques publiques.

Renseignements complémentaires

Le *Rapport sur le commerce mondial* est une publication annuelle qui vise à permettre de mieux comprendre les tendances du commerce international, les questions de politique commerciale et le système commercial multilatéral.

Le Rapport est disponible en anglais, en français et en espagnol:

World Trade Report 2012
ISBN 978-92-870-3815-9

Rapport sur le commerce mondial 2012
ISBN 978-92-870-3816-6

Informe sobre el Comercio Mundial 2012
ISBN 978-92-870-3817-3

La version électronique est disponible à l'adresse
www.wto.org.

La version papier est en vente au prix de 60 CHF.

Pour passer commande, prière de contacter: Publications de l'OMC

Organisation mondiale du commerce
154, rue de Lausanne
CH-1211 Genève 21

Tél: +41 (0) 22 739 53 08

Fax: +41 (0) 22 739 57 92

publications@wto.org

Librairie en ligne de l'OMC

<http://onlinebookshop.wto.org/>

Librairie de l'OMC à Genève

www.wto.org/bookshop

Les publications de l'OMC peuvent également être commandées à l'adresse suivante:

Turpin Distribution Services Ltd.

Pegasus Drive, Stratton Business Park
Biggleswade, Bedfordshire, SG18 8TQ
Royaume-Uni

Tél: +44 (0) 1767 604975

Fax: +44 (0) 1767 601640

wto@turpin-distribution.com

www.turpin-distribution.com